

**BOURSE D'ÉQUIPEMENT
POUR LES APPRENTIS DE PREMIÈRE ANNÉE**

Soucieuse de valoriser l'enseignement professionnel, la municipalité reconduit cette année encore l'aide financière ponctuelle pour les élèves nouvellement apprentis.

Compte tenu du salaire perçu par l'apprenti, l'aide que désire apporter la municipalité se veut surtout une participation pour l'achat du matériel à acquérir lors de la première année d'apprentissage.

Pour bénéficier de cette aide, ramenez le formulaire ci-dessous dûment complété, ainsi que les pièces justificatives demandées, à l'accueil de la mairie, au plus tard pour le **vendredi 16 octobre 2026**.

(Au-delà de cette date les dossiers seront refusés)

L'apprenti

NomPrénom.....

Date de naissance.....adresse mail.....

Adresse postale.....

.....

Téléphone.....Portable.....

L'apprentissage

Précisez l'apprentissage que vous débutez cette année scolaire :

.....

Précisez le matériel que vous devez acquérir cette année :

.....

Précisez l'établissement dans lequel vous allez suivre votre formation :

.....

Précisez le nom et l'adresse professionnelle de votre maître d'apprentissage :

.....

Précisez si vous bénéficiez déjà d'une bourse et si vous oui laquelle :

.....

Tous les documents doivent être transmis par mail à l'adresse suivante : mairie@moneteau.fr

Pièces à fournir obligatoirement lors de la remise du dossier en mairie :

- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'apprenti
- Justificatif d'inscription scolaire
- Copie du contrat d'apprentissage
- Copie de la pièce d'identité récente